

Ramau et les architectes : approches sociologiques d'une profession

Olivier Chadoin

Le réseau Ramau commence à se former au milieu des années 1990, dans un contexte où se développe une recherche autour de la profession d'architecte qui s'attache à décrire les métiers et les mécanismes de la production urbaine et architecturale. Dès son émergence, en 2000, il est animé en particulier par le petit monde des enseignants et chercheurs des Écoles nationales supérieures d'architecture (Ensa) françaises. De fait, les travaux de Ramau ont beaucoup concerné le métier d'architecte. Il s'agit moins, au tournant des années 1990, de rendre compte du rapport entre architecture et société ou d'envisager la question de l'habitat et des pratiques sociales de l'espace (deux angles très développés dans la tradition sociologique des écoles d'architecture) que de saisir l'architecture et les métiers de la ville comme un « monde » ou un « champ ». Ces analyses empruntent plusieurs directions : celle de la sociologie des professions « établies », l'analyse des mécanismes de consécration et de stratification internes au champ architectural, enfin le décryptage des nouvelles divisions du travail à l'œuvre dans la production des édifices. Là encore les limites avec la sociologie de la ville ou des professions sont très ténues. Elles tiennent à une division simple entre l'amont et l'aval, c'est-à-dire entre la production de la ville par un monde professionnel et ses usages et pratiques par ceux qui l'habitent.

Cet article propose une présentation dialogique des différents travaux portant sur les architectes depuis le milieu des années 1990, en tentant de montrer comment ils alimentent plus généralement les questionnements sociologiques sur les professions. Il s'attache à montrer comment les évolutions de la profession d'architecte confrontent la sociologie des groupes professionnels à ses difficultés, en particulier celle qui consiste à rechercher une unité du groupe. Cela d'abord en pointant la manière dont les évolutions de la profession d'architecte questionnent l'usage de la notion même de profession. Ensuite en montrant comment se sont développées d'autres directions d'analyse qui mobilisent, d'une part, la notion de champ et, d'autre part, les acquis de la sociologie du travail, avec la notion de compétence ou d'interprofessionnalité. Enfin en proposant d'ouvrir et de renouveler l'approche de ce groupe professionnel en réenvisageant le poids et le rôle de la dimension symbolique dans la construction et le maintien de son identité.

Une sociologie des professions pour les architectes

L'unité du groupe professionnel remise en question

Les années 1990 sont en effet le moment où le modèle de la profession libérale est clairement questionné par trois phénomènes : du côté de l'enseignement, on constate une croissance du nombre d'étudiants et un changement de la structure des effectifs ; du côté de la profession, on observe une dispersion des diplômés sur des postes qui ne correspondent plus forcément à la définition historique et idéale-typique de l'exercice de la profession d'architecte ; enfin, une concurrence accrue et une nouvelle division du travail se mettent en place dans les processus de production des bâtiments. On est donc face à une réalité mouvante, dans laquelle la solide relation entre enseignement et profession qui prévalait dans l'ancien modèle professionnel ne va plus de soi (Ringon, 1997, p. 99-118 ; Tapie, 1999, p. 251-295). La disparition de ce système intégré, producteur d'une forte cohésion professionnelle, semble avoir laissé la place à une réalité plus incertaine dont les traits caractéristiques sont l'éclatement de la définition de la professionnalité de l'architecte et la complexification du système de formation.

La sociologie des professions libérales associe généralement leur statut et leur respectabilité à la délimitation d'un territoire spécifié et spécifique référé à un corps de savoirs légitimes, d'une part, et à une sélection des caractéristiques des nouveaux entrants, d'autre part. Ce modèle d'analyse de la « forme professionnelle » repose sur une définition unitaire du groupe, mais il achoppe notamment sur le problème de la diversité des modes d'exercice de cette profession. Car, dans le cas des architectes, la dispersion des diplômés dans d'autres secteurs que celui de la maîtrise d'œuvre libérale incite à questionner l'impossibilité de dépasser des couples d'opposition tels que « professionnels / non-professionnels » ou « autonomie / hétéronomie ».

Les débats des années 1990 autour de la profession d'architecte mettent tous en exergue la difficulté de définir l'identité de cette profession et sa place dans la production du cadre architectural et urbain. Comment, par exemple, se définissent les architectes qui sortent du champ historiquement institué de leur action et entrent dans « des jeux sociaux et des systèmes de références qui ne sont alors plus tout à fait les mêmes » ? (Haumont, 1995, p. 103-110) ?

La définition unitaire (notamment l'existence de « barrières à l'entrée » et d'un lien entre enseignement et profession) de la définition du groupe n'est pas suffisante pour rendre compte des jeux de concurrence et de complémentarité qu'il entretient avec les autres acteurs des processus de production de la ville et de l'architecture. Plus profondément, toute l'histoire de cette profession semble traversée par une contradiction de fond : d'un côté, il est question de définir un champ de pratiques spéci-

fiques et un territoire de l'architecte dans le but de protéger l'exercice et de contrôler le nombre de professionnels ; de l'autre, il s'agit d'élargir la définition de cette profession pour y englober des formes diversifiées de la pratique architecturale.

Le terme « profession » renvoie à des activités instituées officiellement et juridiquement encadrées. Il met l'accent sur l'efficacité symbolique de rites sociaux qui incitent les groupes professionnels à s'organiser en entités disposant du pouvoir exclusif d'exercer une activité socialement valorisée¹ et d'en réglementer l'accès. En ce sens, on pourrait définir la profession comme une occupation qui, peu à peu, est parvenue à mettre en place les conditions de son institutionnalisation – c'est-à-dire, rappelons-le, un groupe dont l'existence résulte d'une « spécification autoritaire au nom de l'intérêt commun » (Weber, 1971, p. 201-206 ; Sarfatti-Larson, 2012 ; Dubar et Tripier, 1998 p. 113-138). Ainsi, pour l'interactionnisme américain, les professions sont aussi définies comme « des occupations ayant eu suffisamment de chance pour acquérir et préserver, dans le monde actuel du travail, la propriété d'un titre honorifique » (Becker, 1983 ; Hugues, 1997).

Selon une telle acception, l'architecte est le garant de la qualité des projets d'édification, du fait de l'obtention d'un diplôme qui en fait foi et qui lui « donne compétence » sur une sorte de territoire réservé en matière de cadre bâti, dont l'ordre des architectes est un gardien². Avec ce raisonnement, on comprend la nécessité et l'utilité fonctionnelle du système d'enseignement pour la stabilité du corps professionnel. La sphère architecturale s'est donc progressivement constituée en tant que profession par le droit et avec le soutien du pouvoir en place ; simultanément, elle s'est instituée comme système autonome et régulé dont l'unité était essentiellement donnée par l'adéquation entre un système d'enseignement et la définition particulière d'une activité.

Autrement dit, d'une part, le titre d'architecte consacre l'appartenance à un groupe social pour celui qui en est le porteur (Bourdieu, 1989) et, d'autre part, il institue de fait une frontière sociale³ avec les autres groupes sociaux. Il « justifie en raison », authentifie le monopole de la compétence technique et sociale de son titulaire. Il représente, de ce point de vue, une sorte de garantie pour le *mandat*, c'est-à-dire un certificat qui permet d'assurer la collectivité de l'identité et de la confiance de ceux à qui elle a décidé de confier l'aménagement de l'espace. Il permet de réserver l'exercice d'une compétence, de définir une expertise, sur un territoire particulier, pour ses seuls détenteurs et, surtout, par l'acte de séparation qu'il consacre, il est au principe d'une attribution identitaire. Sur ce point, il n'est pas inintéressant de rappeler que la profession d'architecte est l'une de ces positions de l'espace social qui permettent aux individus d'être définis par « ce qu'ils sont » plutôt que par « ce qu'ils font », ce qui confirme que l'attribution du diplôme est bien un acte de catégorisation légitime par lequel est décerné l'attribut le plus déterminant de l'identité sociale (Bourdieu, 1989).

Tous ces éléments sont datés et définissent ce qui a pu être appelé le « modèle de l'École nationale supérieure des beaux-arts » et ses trois caractéristiques principales :

- une forte adéquation entre système professionnel et système de formation du fait d'une sélection serrée à l'entrée, de l'importance des relations d'atelier, et de la place d'instance de régulation telles que l'ordre et de légitimation comme le célèbre prix de Rome ;
- une grande capacité d'intégration des individus entrants, dont la structure traditionnelle de l'atelier comme base pédagogique et l'apprentissage des règles de l'art auprès du maître sont de bonnes illustrations ;
- une forte lisibilité du territoire professionnel.

La mission de l'architecte ainsi que sa place dans le procès de production comme dans l'espace social sont clairement perceptibles (ce sont les figures classiques de « l'architecte artiste » et du « chef d'orchestre ») et, par-là, offrent, d'une part, le terrain d'un lien pédagogique clair et, d'autre part, le terreau nécessaire au développement de la croyance et de l'adhésion aux valeurs du champ.

C'est donc lorsque le consensus existant à propos de la définition de l'architecture est suffisamment fort pour que les enseignants (qui sont souvent aussi des « professionnels de la profession » pour reprendre l'expression de Jean-Luc Godard) assurent la bonne reproduction du corps professionnel que l'ensemble fonctionne. Aussi, concernant la deuxième caractéristique évoquée ci-dessus, on peut observer une solide intégration des individus par l'adhésion au modèle dominant de l'exercice libéral de l'architecture, lui-même étant au principe de la pleine réalisation du corps. Nous sommes là face à un modèle de type sériel – c'est-à-dire un système dans lequel l'institution produit des rôles ajustés à la structure.

Enfin, si ce modèle offre à l'observation autant de cohérence, c'est surtout en raison de la force de la définition du territoire et du statut de l'architecte. Autrement dit, dans un tel système, il y a une référence stable à laquelle peuvent se conformer les principes d'enseignement comme les futurs architectes. La capacité à définir expertise et territoire de façon claire est au principe d'une forte cohésion du groupe professionnel. À l'origine de ce modèle et de son unité, on observe le partage d'une définition consensuelle de la pratique de l'architecture permettant aux acteurs de se conformer à un rôle institué.

La fin d'un système intégré d'enseignement

Pourtant, ce trop harmonieux mécanisme a éclaté et cessé de remplir ses fonctions de formation et de consécration des architectes dès la fin des années 1960 (Moulin *et al.*, 1973). À cette ancienne organisation fondée sur l'atelier et le dessin s'est substitué un enseignement plus ouvert qui se carac-

térise par un changement de statut des enseignants, la pluridisciplinarité, la diversification des cursus possibles et l'introduction des sciences sociales. À une formation consensuelle et ajustée – car largement protégée – s'est substituée une réalité plus complexe, sur fond de transformation du système d'enseignement et d'éclatement de la définition classique de l'expertise architecturale. Le caractère de cet événement peut être résumé ainsi : débats incessants sur la vocation du travail architectural et sur l'existence d'un noyau dur de compétences. Certes, à ce sujet, les architectes sont unanimes pour dire que le noyau de leur compétence professionnelle est la capacité à « *faire projet* » (selon l'expression consacrée), mais, dès lors qu'il s'agit de s'accorder sur une définition de ce terme et sur ses modalités de transmission, les choses deviennent beaucoup plus compliquées... D'autant que la notion de projet fait aujourd'hui l'objet d'un surinvestissement idéologique important et semble être passée dans le discours contemporain commun (Boltanski et Chiapello, 1999).

Après les changements de la fin des années 1960, deux logiques parallèles sont discernables dans les transformations qui ont touché le monde de la production architecturale dès les années 1990 : l'évolution de la structure de la population étudiante et celle de la structure des emplois dans le champ architectural. On sait en effet que le prestige comme la stabilité d'un groupe professionnel trouvent leur principe non pas dans la seule distinction entre le sacré et le profane (ou autres caractères « séparateurs »), mais dans le fait que les professions opèrent à leur entrée de véritables sélections des caractères dans les biographies⁴. Alors que l'ancien système pouvait fonctionner sur un « modèle référentiel » (Hughes, 1996) conforté par une certaine homogénéité de recrutement social, à l'heure actuelle se pose la double question de la perte du modèle de référence et de l'hétérogénéité croissante des biographies d'étudiants. Si, dans un passé encore proche, la fabrication de l'identité d'architecte pouvait être facilement analysée selon le modèle d'une socialisation anticipatrice sur la base de trajectoires orthodoxes⁵, dès lors que le chemin qui mène à la mission est brouillé (le flou sur la définition du rôle de l'architecte), qu'il n'y a plus de correspondance parfaite entre le titre et le poste, les agents se trouvent dans une situation où les ajustements routiniers ne vont plus de soi. Ainsi, la profession se pose non seulement le problème de la délimitation de la fonction de l'architecte, mais aussi celui du contenu à donner aux enseignements et des stratégies à mettre en place au sein des écoles.

Ce que marque alors la montée de la division du travail et du salariat en architecture, ce n'est pas seulement l'éclatement d'une mission globale en missions partielles, mais également l'invention de nouveaux postes sur la base de la formation générale et généraliste d'architecte. C'est donc bien l'identité professionnelle des architectes que questionnent ces transformations. D'ailleurs, dès 1973, était signalée la « métamorphose

d'une profession libérale ». Sous les contraintes de l'économie capitaliste, les architectes se trouvaient acculés au dilemme suivant : « Ou bien se soumettre à la demande en participant à un urbanisme spéculatif voué à la répétition, ou bien, à la faveur d'une commande exceptionnelle, construire le chef-d'œuvre unique, et il dépend de la profession et de ses capacités à se rénover [...] que l'architecte réinterprète sa fonction traditionnelle en construisant à la fois une vision neuve et cohérente de la ville et de sa propre place dans un processus infini plus compliqué que jadis » (Moulin *et al.*, 1973, p. 293).

Est-ce à dire que c'est l'autonomie même du champ architectural qui s'en trouve modifiée ? Si l'on s'en remet aux analyses de Christian de Montlibert (1995), on peut assurément répondre par l'affirmative. Pour autant, ce point de vue n'épuise pas la question, et, ce qui demeure inexplicé, c'est, d'une part, la logique sociale qui est au principe de ces transformations de la structure des places dans le processus de production du cadre bâti et, d'autre part, la question de ses effets sur l'identité du groupe professionnel.

Plus généralement, la plupart des analyses ont souligné très tôt que la mythique fonction de synthèse et d'orchestration traditionnellement dévolue à l'architecte était vouée à l'obsolescence, notamment sous la contrainte du marché. Depuis, s'est ajoutée à cela une forte croissance des effectifs professionnels, et, à en croire les différentes études disponibles, la maîtrise complète du processus d'édification n'est plus qu'un rêve ancien. Si la concentration des moyens de production dans de grosses agences est restée relativement marginale, on constate cependant qu'à cette nouvelle organisation correspondent non seulement une redéfinition de la fonction traditionnelle de l'architecte par recentrage sur l'exercice de la conception mais également l'émergence de nouveaux métiers.

Si l'on étend la réflexion – au-delà du seul processus de conception architecturale – à l'ensemble des intervenants en matière d'aménagement de l'espace, on peut faire le même constat de la croissance du nombre des intervenants et/ou des prétendants à l'intervention. On sait par exemple comment les thèmes nouveaux du paysage et de la « qualité de vie » ont pu susciter l'apparition de nouveaux métiers tels que ceux de paysagiste ou d'urbaniste, et comment ceux-ci prétendent également « dire l'espace ». En définitive, ce qui marque la montée de la division du travail et du salariat en architecture, ce n'est donc pas seulement l'éclatement d'une mission en missions partielles, mais également l'invention de nouveaux postes sur la base de la formation d'architecte (design, aménagement intérieur...) et la concurrence de nouvelles professions « prétendantes » à une place dans l'espace de la maîtrise d'œuvre.

Aussi, peut-on faire l'hypothèse qu'il s'agit là véritablement d'un *travail* qu'ont à opérer les architectes sur l'identité de leur corps professionnel pour continuer à se définir comme architectes et préserver leur place dans la

division du travail de production architecturale. De ce point de vue, il n'y a effectivement pas de « profession établie ». Est-ce à dire que toute tentative pour arrêter une définition de cette profession et établir les limites de son territoire se trouverait invalidée par des nécessités continues d'adaptation, notamment pour faire entrer dans la définition de son territoire les positions dites diversifiées ?

La construction d'une « nouvelle théorie sociologique des professions⁶ » En 2010, l'ouvrage *Une nouvelle théorie sociologique des professions* prend une place singulière dans le paysage intellectuel. Florent Champy y aborde des questions engagées de longue date, notamment au sein du réseau Ramau. Cet auteur, qui semble ignorer ou minorer l'apport du réseau, propose en effet de « monter en généralité » à partir du cas singulier des architectes pour proposer une nouvelle théorie sociologique des professions. Cette position engage des conséquences épistémologiques et méthodologiques qu'il faut questionner, comme d'ailleurs les bases empiriques de cette théorisation. Cette « nouvelle théorie sociologique » passe par une relecture de deux grands courants sociologiques : le fonctionnalisme et l'interactionnisme. Sans doute ces travaux ne se réduisent pas à cette opposition didactique, et il y a une réception bien française de ces héritages (Demazières et Gadea, 2009). Reste que l'auteur reproche à la position interactionniste d'esquiver la question de la spécificité des activités des groupes professionnels savants, tels les architectes. C'est la base de son questionnement : comment rendre compte de la spécificité de ces professions singulières que la perspective interactionniste conduirait à oublier.

Pour Florent Champy, ces groupes confrontés à des problèmes à la fois « singuliers et complexes » qui engagent dans le traitement des problèmes (architecture, santé, etc.) des formes de raisonnement rétives à toutes formalisations peuvent être définis comme des « professions prudentielles ». La proposition est suffisamment générale pour être valable pour de nombreuses occupations salariées comme libérales, protégées ou non. Il ne s'agit donc pas de comprendre comment la profession d'architecte est parvenue à se rendre incontournable dans une division du travail, mais de spécifier « ce que font les architectes que d'autres ne font pas ». L'objectif est de comprendre la singularité de l'architecture. Là où Anselm Strauss (1992) proposait d'étudier comment ces groupes sociaux produisent un travail social singulier « d'unification symbolique » par-delà leur différenciation interne, l'auteur postule l'unité comme un fait réalisé.

Cette proposition, en forme de réhabilitation du fonctionnalisme, engage ni plus ni moins l'abandon de la perspective constructiviste qui irrigue pratiquement l'ensemble des sociologies contemporaines. Il ne s'agit plus de rendre compte de la construction sociale d'un ensemble contingent nommé profession, mais de dégager sa spécificité. Cette

proposition repose sur le pari que cette spécificité des architectes passe par une culture professionnelle que l'auteur désigne comme un ensemble « épistémo-déontique » (ensemble de savoirs et de savoir-faire, articulé autour de valeurs stables dans le temps et dans l'espace), qui elle-même serait presque une « essence » (« montrer la spécificité de l'architecture avec un grand A », « en tout temps et tout lieu », répondait l'auteur à Sylvain Bourmeau sur France Culture le 23 avril 2010). En dépit du risque normatif qu'encourt le sociologue désormais tenu de dire la spécificité d'une profession, cette attitude est selon lui une nécessité politique : si les architectes ne parviennent pas à identifier la nature et la spécificité de leurs savoirs et savoir-faire, ils ne parviendront pas à se défendre face à la normalisation croissante des activités. Le rôle du chercheur consiste dès lors à aider les professionnels à défendre leur autonomie.

Pour édifier sa proposition théorique depuis le cas des architectes, Florent Champy convoque la « pensée par cas » (Passeron, 2005). Cette posture suppose non seulement la mobilisation de l'ensemble des connaissances produites sur cet objet, mais aussi leur mise en discussion. C'est de ce point de vue que l'ouvrage pose le plus de questions. L'auteur considère en effet comme acquise, comme point de départ, la thèse d'une menace de déprofessionnalisation qui pèserait sur les architectes, incapables de préciser la nature de leur compétence face à la concurrence des autres métiers. Cette position, présentée comme un fait, reste pourtant discutable.

La proposition d'identifier une spécificité du groupe professionnel, ainsi que l'abandon de l'analyse de sa segmentation ou différenciation interne, ne conduit-elle pas à négliger les tensions internes (croissance démographique, renouvellement des « traits sociologiques », féminisation, rajeunissement, etc.) comme sources de changement du groupe en question ? La stabilité affirmée dans le temps et l'espace du socle épistémo-déontique signifie-t-elle que les groupes professionnels n'existent que par des mécanismes de défense d'une forme sociale acquise et qu'ils ne sont pas actifs quant à la manière de faire évoluer cette dernière ? La position de l'auteur sur la « déprofessionnalisation » a été discutée. Des travaux montrent, à l'inverse, que, loin d'être démunis dans la défense de leur position, les architectes possèdent une capacité et une force de positionnement et de repositionnement fondées justement sur le caractère indéterminé de l'expertise. Une des forces de cette profession est moins la capacité à argumenter sur son expertise que sa capacité à entretenir son capital symbolique, et donc les croyances qui y sont attachées (Chadoin, 2007).

Il est important d'envisager le travail des architectes dans ses rapports aux autres métiers de la maîtrise d'œuvre, ce que fait le réseau Ramau. Les architectes ne produisent pas seuls, et l'observation des relations dans le cours de la réalisation des projets montre qu'ils ne peuvent s'appuyer sur une conception complètement stabilisée de leur compétence. À l'inverse,

ils ont à négocier et à construire à chaque projet une position dans un processus de construction qui réunit des acteurs très divers. C'est la nécessaire dimension relationnelle d'une sociologie des professions.

Finalement, privilégier l'approche de l'unité et de la spécificité est loin de résoudre les problèmes posés par l'analyse des groupes professionnels. Surtout, si la définition de l'unité du groupe est elle-même un enjeu social interne, on fait courir au sociologue le risque d'être partie prenante d'une des fractions de ce dernier dans les jeux de concurrence pour sa définition unitaire. En cela, ce parti est porteur d'une position normative quant à la délimitation du groupe professionnel qui, par ailleurs, esquive la question de la transformation des professions par diversification du mode d'exercice et reste attachée à la définition traditionnelle du mandat. Cela étant, il rappelle aux chercheurs du réseau Ramau la nécessité de dépasser les études de cas et l'importance de faire dialoguer ses travaux avec les questions théoriques générales au sujet des professions.

Professions et compétences

L'analyse sociologique en termes de profession semble donc insuffisante pour saisir le groupe social des architectes dans sa diversité. Si elle demeure essentielle pour rendre compte des éléments de fondation de son identité, elle bute en revanche sur la question de ses transformations. En ce sens, la seule comparaison des spécialités professionnelles au vu de leurs caractéristiques sociologiques ou économiques limite la connaissance à la juxtaposition d'éléments sociographiques (comparés par la suite terme à terme) ou à une vaine recherche « d'essence ». Face à cet écueil, l'une des réponses possibles est de ne pas dissocier l'identité des professions du cadre contextuel et relationnel de leurs pratiques ; bref, de saisir les professions *en action*. Plus simplement, la circonscription de l'analyse à la question des contours identitaires de la profession en référence au modèle classique de la forme professionnelle ne rend pas compte de la profession dans sa dimension active, économique et relationnelle – c'est-à-dire de ses pratiques et de ses relations aux autres professions et aux différents segments de marché du bâtiment.

Une sociologie du travail des architectes

Pour répondre à ce questionnement, une « sociologie du travail » des architectes s'est donc développée, qui s'est en particulier donné pour objet l'analyse de l'activité des architectes en tant qu'elle est prise dans un jeu d'interdépendance avec d'autres professions (économistes, ingénieurs, paysagistes, urbanistes, etc.). Partant, l'accent est porté sur le travail de cette profession et ses changements : changements dans la nature des compétences et des qualifications, changements de position dans la division du travail de construction. Ces approches du travail n'excluent évidemment pas le

fait que la notion de profession soit considérée, seulement elles replacent le fait professionnel dans un espace de pratiques et d'interactions.

Une des premières directions prises par cette sociologie du travail des architectes consiste à contextualiser ces derniers dans les changements imposés par l'économie de la construction et les formes d'encadrement (notamment juridiques) de la commande architecturale. Elle conduit à observer une modification de la compétence des architectes et de leur place dans la division du travail face à la concurrence des autres professions intervenant dans le processus de construction.

Si ces approches s'accordent sur le constat d'une hétéronomie de la profession d'architecte, elles n'empruntent pas pour autant les mêmes principes de lecture. Ainsi, se différencient celles qui conservent l'idée d'une unité de la profession réagissant à des contraintes de nature externe, et celles qui considèrent la profession d'architecte comme un « champ » dans lequel la concurrence interne entre des positions est également un facteur d'évolution de la profession.

De fait, la division du travail de construction ne correspond pas exactement au découpage formel des textes qui encadrent l'intervention architecturale, et l'on observe une réduction des limites de l'intervention des architectes qui se double d'une redéfinition de leur compétence en relation à la concurrence des autres métiers de la construction. Ainsi, par exemple, la définition de « programmes » en amont des projets de construction comme l'utilisation de l'architecture à des fins de communication (Biau, 1992) peuvent conduire l'architecte à perdre une partie des compétences qui étaient les siennes. D'une part, le travail de clarification des besoins qu'opère le travail de conception est rendu difficile par la programmation ; d'autre part, « l'esthétisation de l'architecture » fait perdre aux architectes le savoir et la maîtrise de la technique, qui est pourtant l'une des bases de leur compétence professionnelle. C'est alors l'autonomie de la profession et la définition de sa compétence qui sont mises en jeu. On assiste à un brouillage paradoxal de la fonction de l'architecte, dans la mesure où ses tâches ne sont pas pour autant simplifiées puisqu'elles se trouvent prises dans un ensemble de décisions et de fonctions entremêlées.

Les analyses de Christian de Montlibert (1995), selon une orientation théorique et méthodologique différente, cherchent moins à dégager les fondements de l'identité de l'architecte qu'à porter au jour, à travers les luttes qui structurent le groupe professionnel, sa réalité en tant qu'« espace de positions ». Ainsi cet auteur insiste-t-il sur le fait que « l'aménagement de l'espace est un domaine où se manifestent efficacement des rapports de domination » (p. 7), et il cherche à rendre compte de la croissance de la division du travail dans ce champ en développant l'hypothèse selon laquelle elle résulterait d'une forte lutte entre différents intérêts sociaux pour le contrôle de l'aménagement de l'espace.

Assez synthétique, ce travail apporte une réflexion intéressante pour notre propos sur les changements survenus ces dernières années chez les praticiens de l'architecture. Il présente notamment l'intérêt d'une appréhension des architectes comme inclus dans un « champ des agents de la production de l'espace » (p. 41-68) et pas seulement d'une profession. Le propos concerne d'une part les changements de l'identité et de l'organisation du système professionnel, d'autre part il offre une vue relativement complète quant aux prises de position des architectes sur leur profession en fonction de leur trajectoire et de leur position. L'auteur souligne par ailleurs deux faits essentiels : la croissance du nombre des individus et des spécialités amenées à intervenir sur l'espace et la prépondérance des trajectoires individuelles sur les positions et les prises de position dans le champ de l'aménagement de l'espace. La question de l'autonomie de l'architecte est donc envisagée à deux niveaux articulés : celui d'une concurrence interne au champ de l'architecture et celui d'une concurrence externe au niveau du champ des « agents de la production de l'espace ». L'architecte est alors pris dans une suite de déterminations qui réduisent son autonomie : pression économique de la commande au niveau externe, hiérarchisation et spécialisation au niveau interne.

Des chercheurs du réseau Ramau ont développé une approche sensiblement différente. Ainsi, Véronique Biau s'attache à saisir dans ses travaux (1997) la profession d'architecte en mobilisant la notion de champ de production culturelle travaillée par Pierre Bourdieu (Bourdieu, 1992). Acceptant la définition de l'architecte comme producteur de sens, elle livre une analyse des principes sur lesquels se fonde la hiérarchie de ce corps professionnel. Pour ce faire, les parcours d'architectes et leur relation à la commande sont appréhendés comme des parcours de « consécration » (Biau, 1999). La profession est saisie comme développant des stratégies tournées vers un enjeu : le capital symbolique. Cette approche possède le mérite indéniable de rappeler que les architectes ne sont pas seulement des constructeurs, mais aussi des professionnels de la culture. De plus, le travail sur les trajectoires révèle comment l'accès à la commande publique n'est pas qu'une affaire économique mais obéit également à des passages et à des consécration bien spécifiques. En cela, la notion de champ mobilisée apporte une plus-value à la seule approche économique du marché des architectes et de la commande publique vue comme exerçant une « fonction rectrice » sur la hiérarchie professionnelle. Mieux encore, cette analyse engage une réflexion sur l'enjeu d'une reconnaissance de ces professionnels comme producteurs culturels vis-à-vis des autres professions qui interviennent dans la conception de la ville. « La capacité des architectes à produire du non-reproductible et/ou à faire valoir leurs produits comme tels serait le dernier domaine sur lequel les architectes pourraient faire valoir leur exclusivité ? Le processus de stratification symbolique, expression de leur seule revendication à être les seuls détenteurs des critères de leur évaluation, fonctionnerait alors

au bénéfice plus ou moins conscient et avoué de tous, fournissant à l'ensemble de la profession les arguments de sa prédominance, voire de son quasi-monopole, sur la maîtrise de la dimension esthétique-symbolique de la production de l'espace » (Biau, 1997, p. 63). Centrée sur la dimension et le discours culturel de cette profession, l'analyse rappelle finalement que la « dimension esthétique-symbolique » revendiquée par les architectes est d'autant plus intéressante pour eux qu'elle se présente comme désintéressée. En approchant la profession d'architecte sur le registre de la production culturelle et des parcours de consécration, ce travail invite donc à interroger les lieux et les moments de mobilisation des effets capitalisés de cette consécration. En particulier, si la revendication d'une dimension culturelle de l'activité architecturale est un atout stratégique face aux autres professions et pour investir des segments de marchés, il convient d'en aborder les mécanismes de mobilisation.

Pour expliquer la place nouvelle des architectes dans l'espace de la maîtrise d'œuvre et rendre compte du contexte renouvelé de leurs pratiques, d'autres recherches concentrent l'observation des architectes sur leurs activités dans les processus de conception. Elles développent une sociologie du travail des architectes dans laquelle ces derniers sont saisis comme les acteurs d'une division du travail qui s'est transformée sous l'effet des changements des modes et mécanismes de la production architecturale.

Les auteurs de ces travaux pointent ainsi une évolution du processus de production architectural qui est à mettre en relation avec une modification de l'organisation du travail des agences. Analyse des agences d'architecture en tant qu'organisations et analyse des pratiques de projet convergent alors pour souligner une modification de la « compétence » des architectes. Néanmoins, dans ces approches, la question du fait professionnel ou de l'autonomie n'est pas première. C'est plutôt la production d'une connaissance de ces nouvelles conditions d'exercice et des aménagements de compétence qui s'ensuivent qui est visée. Les savoirs mobilisés sont alors davantage ceux de la sociologie du travail et des organisations que ceux de la sociologie de la culture.

Ainsi, bien que le triptyque classique maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre/entreprises, correspondant aux fonctions de commande, conception et réalisation, demeure un repère, il s'est néanmoins largement complexifié. Effectivement, depuis maintenant une vingtaine d'années, les processus de conception et d'élaboration des projets urbains et architecturaux connaissent de nombreuses transformations. Le langage lui-même en est marqué. Une approche lexicale des ouvrages et autres contributions réflexives sur la fabrique de la ville et de l'architecture montrerait sans doute une inflation des vocables utilisés pour qualifier la situation présente : « mutation », « déplacements », « émergences », « transformations » (Chadoin et Evette, 2004).

Interprofessionnalité et espace de la maîtrise d'œuvre

Au sein de Ramau, les analyses consacrées dans les années 2000 par Thérèse Evette et Bernard Haumont aux processus de projet en attestent également : « La vision linéaire et hiérarchique des processus d'aménagement et des relations entre les acteurs concernés par les projets est obsolète » et « les frontières entre les domaines et les échelles de l'aménagement sont reconsidérées. Ainsi, la complexité est non plus seulement abordée comme un principe majeur d'analyse de la ville mais aussi comme une donnée de l'action » (Evette, 2001, p. 9-13). D'abord, les processus doivent intégrer de nouvelles préoccupations telles que la gestion des risques et la percée, unanimement constatée, des préoccupations environnementales. Il ne s'agit plus seulement de livrer un bâtiment : encore faut-il penser et rendre efficace le processus qui mène à sa fabrication comme à sa gestion future, avec par exemple l'intégration des objectifs de développement durable.

Le premier des éléments visibles qui s'imposent dans la réorganisation des processus est alors la pluridisciplinarité, ou mieux : « l'interprofessionnalité ». La figure ancienne du colloque singulier entre l'architecte et son client est définitivement enterrée. Le nombre de spécialités et d'expertises mobilisées aux côtés des compétences traditionnelles (architectes, ingénieurs, entreprises) est relativement étendu : designers, concepteurs-lumière, paysagistes, urbanistes, vidéastes, sociologues, économistes, etc. Les configurations d'acteurs et les modalités de leurs relations changent. Comme l'explique Bernard Haumont, c'est la fonction de conception elle-même, au centre de la définition du rôle des architectes, qui s'en trouve affectée : « On peut observer une dissolution relative de la notion [de conception] et du rôle de la maîtrise d'œuvre, qui assumait traditionnellement l'unité du processus, étant donné sa fonction centrale de conception et de projection pour un bâtiment ou un ensemble bâti, considérés dans leur unité d'œuvre » (Haumont, 2012).

Du coup, la recherche porte sur la manière dont les architectes aménagent les conditions de leur rôle et s'ajustent à ce contexte renouvelé de la production des bâtiments. C'est en particulier la question de la capacité des acteurs à coordonner leurs actions et à poursuivre des buts communs tout au long de la vie du projet qui est interrogée. Aussi, la tenue des objectifs de l'élaboration d'un projet dans le temps et la coordination d'acteurs aux cultures professionnelles diverses deviennent l'objet de missions et de rôles spécifiques. Ces rôles peuvent aussi bien être tenus par des profils professionnels émergents dits « nouveaux métiers » que faire l'objet d'un investissement par des professions de la maîtrise d'œuvre plus traditionnelles qui développent des méthodes spécifiques sur la base de leur savoir initial. Dans tous les cas, s'impose avec ces rôles la nécessité de nouveaux supports de travail, parmi lesquels la communication et l'image tiennent une place non négligeable.

Ces transformations générales du système de production confirment en fait l'hypothèse d'un éclatement et d'une fragmentation de la mission « traditionnelle » de l'architecte ainsi que la multiplication des « ingénieries spécifiques » (Raynaud, 2004). Elles poussent naturellement à s'interroger sur la nature et la forme des compétences qui se développent ou prennent place dans les métiers de la maîtrise d'œuvre. Cette question est traitée à au moins trois niveaux d'analyse non exclusifs.

D'abord au niveau des parcours. Par la restitution de profils et d'évolutions de carrière par les professionnels eux-mêmes, c'est la construction individuelle d'une compétence qui est abordée. Il s'agit alors de croiser le structurel et le biographique. Ces travaux donnent à voir la manière dont, à l'échelle d'une trajectoire professionnelle, par la rencontre d'opportunités liées à des changements plus profonds, notamment économiques, se construit ou se modifie une professionnalité de base.

Ensuite, au niveau des projets. Là, les analyses mobilisent la méthode monographique pour saisir comment, dans le déroulement d'opérations spécifiques, les professionnels sont amenés à aménager leur rôle. C'est un autre niveau et une autre temporalité du changement des professionnalités qui sont abordés. En particulier, il s'agit de saisir comment les interactions entre métiers et les nouveaux enjeux du travail urbain et architectural, comme la participation des usagers ou le développement durable, affectent directement des compétences instituées.

Enfin, la forme des processus se modifiant, elle interroge en retour les modalités d'organisation et de réaction des professionnels de la maîtrise d'œuvre. Les questions sont ici nombreuses : les nouveaux métiers ou rôles qui s'installent dans les processus font-ils appel à des compétences véritablement nouvelles par rapport à celles, traditionnelles, des métiers de la maîtrise d'œuvre ? Ou bien a-t-on simplement affaire à un repositionnement des métiers de la maîtrise d'œuvre permis par une formation de base adaptée ? La modification des processus génère-t-elle un recentrage des métiers sur ce qu'il est convenu d'appeler maintenant leur « cœur de compétence » ou, à l'inverse, un déplacement de leur compétence vers un autre champ ? Ces questions restent ouvertes et prises dans le débat, toujours recommencé, de l'organisation de l'interdépendance des professions. Ces travaux ont en commun de tenter une caractérisation de la notion de « compétence » chez les architectes⁷.

Une sociologie des compétences des architectes

La notion de compétence est mobilisée, dans Ramau, dans les travaux de Guy Tapie (1999). Son usage vise à rendre compte de l'insuffisance d'une approche mécaniste de la relation entre métier et qualification, basée sur une conception linéaire et séquentielle des processus de production. S'il reste difficile d'en donner une définition consensuelle, on peut s'accorder

sur le fait qu'elle renvoie à l'aménagement des notions de rôle, de fonction et de statut, qui sont reconfigurées par de nouveaux modèles d'action. Elle est définie le plus souvent de façon large comme : « un art à base de qualités individuelles et d'expérience » ou comme « l'ensemble des ressources professionnelles mises en œuvre dans la pratique » (Monjardet, 1987).

Guy Tapie, empruntant plus ou moins explicitement les voies d'une sociologie du travail, voire des organisations, insiste davantage sur la dimension stratégique que constitue le renouvellement des compétences que sur les risques de dissolution des savoirs de référence qui fondent la profession. Selon cette approche synchronique, la compétence des architectes vivrait une « mutation », au sens où la compétence originelle de ces derniers s'enrichit et se recompose par « hybridation », dans la mesure où la seule référence au terme « architecte » est insuffisante pour dire ce qu'ils font aujourd'hui. Pour exemple, le thème omniprésent de la ville et de l'urbain conduit nombre d'entre eux à se définir comme « architecte-concepteur » ou encore « architecte-programmateur ». Plus généralement, l'hétérogénéité des parcours et des formations semble participer d'une difficulté à identifier une figure professionnelle de base. Aussi, la référence à une profession identifiée devient insuffisante, et l'on est conduit à distinguer des « architectes-urbanistes », « architectes-concepteurs », « architectes-programmateurs »... Autrement dit, des architectes qui, de par leur parcours, ont ajouté une compétence de plus à leur professionnalité de base. Pour l'auteur, cette « hybridation des compétences » aurait, pour la profession, un caractère stratégique. Reste cependant à analyser les conditions qui rendent possible cette « hybridation », à en livrer une définition, à analyser ses effets et à démontrer sa stratégie supposée.

Ces travaux insistent sur le caractère stratégique des mutations décrites. Ce faisant, ils insistent particulièrement sur l'identification de nouvelles compétences à partir de l'analyse du groupe et des modes d'organisation des agences d'architecture. De fait, ils partent plus souvent de l'observation des pratiques des architectes, avec la volonté de sérier des compétences émergentes chez eux, que de l'analyse des relations qu'entretiennent les architectes avec d'autres professions ou métiers, ou encore de ce qui rend possible l'émergence des compétences identifiées. Par conséquent, si les aménagements de compétences sont bien identifiés, les enjeux relationnels qui en sont le principe sont moins éclairés. Enfin, et surtout, on peut se demander si le fait de privilégier l'observation des professionnels dans leur travail de projet ne conduit pas à surestimer la négociation contextuelle de leur position dans le processus de construction, au point d'en faire une modification ou « mutation » de compétence considérée comme structurelle. Cela d'autant que les architectes, dont la culture professionnelle est liée à l'auctorialité (la figure de l'auteur), sont généralement peu enclins à reconnaître tout ce qui contribue à faire du projet un acte collectif. Ainsi,

ces approches gagneraient sans doute à considérer la manière dont les architectes travaillent également à la défense ou à l'élaboration d'une définition stratégique de leur compétence en dehors des situations de projet (travail de l'ordre, du ministère de la Culture, des écoles d'architecture, etc.).

Dépasser le modèle de la profession ?

L'examen des différentes approches sociologiques de la profession d'architecte conduit finalement à s'interroger sur son analyse en termes d'identité professionnelle, sur le modèle des professions savantes. Le glissement des recherches sur les architectes vers la notion de compétence et la sociologie du travail est un indice de cette difficulté. L'usage de la notion de compétence ne permet pas de surmonter tous les écueils. Certes, elle permet d'échapper au nominalisme auquel conduit souvent la sociologie des professions, mais, en référant la connaissance de l'identité des architectes à l'observation de leurs situations de travail, elle grossit les effets de « négociation » qui pèsent sur leur identité, sans répondre à la question du modèle auquel se réfèrent ces métiers pour penser leur identité et leur travail : celui de la profession.

Autrement dit, d'un côté, la sociologie des professions surestime la cohérence du groupe et réfère sa connaissance à un modèle dont elle serait plus ou moins éloignée, et, de l'autre, la sociologie du travail et des compétences, en privilégiant l'analyse des architectes dans les situations de travail sur le mode synchronique, mésestime la manière dont ce groupe réalise un travail de positionnement et fait valoir son identité en dehors des seules situations de travail, en mobilisant des ressources historiquement construites. Ainsi, par exemple, évoquer à propos des architectes une « hybridation des compétences » ne rend pas compte des ressources mobilisées par cette profession pour parvenir à cette « multipositionnalité » ou cette « indétermination », qui peut se révéler payante en termes de positionnement vis-à-vis des autres professions du monde de la construction.

En effet, plus la relation entre la définition du titre (architecte) et celle du poste (les fonctions réellement exercées), est « floue ou incertaine », « plus il y a de la place pour le bluff, et plus les détenteurs de capital social et de capital symbolique (nom noble, "distinction", etc.) ont des chances d'obtenir un rendement élevé de leur capital scolaire » (Bourdieu, 1989, p. 172-174). Autrement dit, si l'on en reste à une définition de la compétence référée à des situations de travail, c'est la question même des ressources sur lesquelles se fonde cette compétence qui est écartée⁸. Plus généralement, même, s'agissant des architectes, un tel usage de la notion de compétence conduit à en minorer « l'ambiguïté » (Bourdieu, 1989, p. 178), c'est-à-dire le fait que le titre d'architecte est à la fois un certificat de « capacité technique » et une garantie de « dignité » ; un capital symbolique qui fonctionne comme une ressource pour se positionner dans les processus de production et vis-à-vis des professions concurrentes.

Entre ces deux positions, « compétence » ou « profession », il semble possible de développer une attitude distincte que l'on pourrait appeler, en acceptant une définition large de ce terme, « constructiviste⁹ ». Si, effectivement, l'absence d'une forme professionnelle établie, unifiée et stable est un élément constaté de façon récurrente chez les architectes et que c'est dans le jeu des commandes et des concurrences interprofessionnelles que se définissent ses contours, il faut alors se donner les moyens de l'approcher sous cet angle. Ce constat d'une « introuvable profession » doit conduire à s'interroger non plus seulement sur l'identité de ces professionnels mais aussi sur leurs pratiques – non seulement des pratiques de travail, mais aussi des pratiques qui permettent de se définir comme professionnel. En effet, si l'idée de profession n'est plus qu'une « fiction utile » (Dubet, 2002) présente dans les présentations de soi comme architecte, il faut saisir l'état de cette profession à partir de l'analyse de ce qu'elle *fait* et non plus de ce qu'elle devrait *être*. Le modèle que ces métiers se donnent est celui de la « profession ». En conséquence « le terme de profession est un symbole de la conception du travail qui est revendiquée, et par suite un symbole du moi » (Hughes, 1997). C'est cette optique, définie par le terme de « travail professionnel » (Chadoin, 2007), que j'ai développée. Ce regard sur « la profession en action », que j'ai nommé « analyse du travail professionnel », débouche sur l'analyse du champ architectural comme un groupement professionnel dont la forme est soumise à un « travail social » continu de positionnement et d'investissement qui repose sur l'entretien du capital symbolique attaché au titre « architecte ».

Bibliographie

- Biau V., 1992, *L'Architecture comme emblème municipal. Les grands projets des maires*, Paris, Plan Construction et Architecture, coll. « Recherches ».
- Biau V., 1999, « Marques et instances de consécration en architecture », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n° 2-3, p. 15-38.
- Biau V., 2003, « La consécration des grands architectes », *Regards sociologiques*, n° 25-26.
- Biau V., 1997, « Sociologie des architectes », *Urbanisme*, n° 293, p. 61-63
- Biau V., 1998, « Stratégies de positionnement et trajectoires d'architectes », *Sociétés contemporaines*, n° 29, p. 7-25.
- Boltanski L. et Chiapello E., 1999, *Le Nouvel Esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard
- Bourdieu P., 1979, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit.
- Bourdieu P., 1989, *La Noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Éditions de Minuit.
- Bourdieu P., 1992, *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil.
- Chadoin O., 2007, *Être architecte. Les vertus de l'indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, Limoges, Pulim.
- Chadoin O., 2011, « Profession architecte », *Métropolitiques*.
- Chadoin O. et Evette T., 2010, *Statistiques de la profession d'architecte. Socio-démographie et activités économiques (1998-2007)*, ministère de la Culture et de la Communication.
- Chadoin O. et Evette T. (dir.), 2004, *Activités d'architectes en Europe. Nouvelles pratiques*, in Cahier Ramau 3, Paris, Éditions de la Villette.
- Champy F., 1998, *Les Architectes et la commande publique*, Paris, PUF, coll. « Sociologies ».
- Champy F., 2001, *Sociologie de l'architecture*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».
- Champy F., 1999, « Vers la déprofessionnalisation. L'évolution des compétences des architectes en France depuis 1980 », *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n° 2-3, p. 27-38.
- Champy F., 2000, « Les architectes, les urbanistes et les paysagistes », in Paquot T., Lussault M. et Body-Gendrot S. (dir.), *La Ville et l'urbain. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 215-224.
- Corcuff P., 1995, *Les Nouvelles Sociologies*, Paris, Nathan (nouvelle éd. 2017, Paris, Armand Colin, coll. « 128 »).
- Demazière D. et Gadéa C., 2009, *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte
- Dubar C., 1995, *La Socialisation. Construction des identités sociales*

- et professionnelles*, Paris, Armand Colin.
- Dubar C. et Tripier P., 1998, *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin.
 - Dubet F., 2002, *Le Déclin de l'institution*, Paris, Seuil.
 - Epron J.-P., 1981, *Architecture, architectes : enseignement, institutions, profession. Anthologie 1790-1948*, Paris, Institut français d'architecture.
 - Evette T., 2001, « L'interprofessionnalité ? Un point de vue », in Cahier Ramau 2, Paris, Éditions de la Villette, p. 9-13.
 - Haumont B., 1995, « Le projet urbain : un nouveau champ pour l'architecture et sa recherche », *Les Cahiers de la recherche architecturale*, p. 103-110, n° 32-33.
 - Haumont B., 1992, « Les métiers et les compétences de la conception architecturale et constructive. Questions de prospective », in *Forces et tendances de la maîtrise d'œuvre*, Paris, Puca, p. 11-40.
 - Hughes E. C., 1996, « Le travail et le soi », in Hughes E. C. (dir.), *Le Regard sociologique. Essais choisis*, textes rassemblés et traduits par Jean-Michel Chapoulie, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 76-77.
 - Monjardet D., 1987, « Compétence et qualification comme principes d'analyse de l'action policière », *Sociologie du travail*, vol. 29, n° 1.
 - Montlibert de C., 1995, *L'Impossible Autonomie de l'architecte. Sociologie de la production architecturale*, Presses universitaires de Strasbourg.
 - Passeron J.-C. et Revel J. (dir.), 2005, *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'EHESS.
 - Raynaud D., 2004, « Contrainte et liberté dans le travail de conception architecturale », *Revue française de sociologie*, n° 45(2), p. 339-366.
 - Ringon G., 1997, *Histoire du métier d'architecte en France*, Paris, PUF.
 - Strauss A. L., 1992, *La Trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, L'Harmattan.
 - Tapie G., 1999, *Les Architectes : mutations d'une profession*, Paris, L'Harmattan.
 - Tripier P. et Damien R., 1994, « Rhétoriques professionnelles », in Dubar C. et Lucas Y. (dir.), *Genèse et dynamique des groupes professionnels*, Presses universitaires de Lille.
 - Violeau J.-L., 2005, *Les Architectes et Mai 68*, Paris, Éd. Recherches.
 - Weber M., 1971 [1921], *Économie et société*, Paris, Plon, coll. « Agora ».

Notes

- 1 Une des oppositions les plus marquées, procédant également de cette institution de groupements en tant que profession, est sans doute celle qui distingue les termes « métier » et « profession ». Le premier renvoyant au latin *ministerium*, qui lui-même, renvoie aux charges et devoirs associés à la fonction de serviteur (donc à une activité non autonome) alors que le second est associé à une activité autonome de type intellectuel. Plus généralement, cette opposition renvoie au clivage mis en place au XIII^e siècle entre arts libéraux et arts mécaniques.
- 2 Le contenu de l'intervention de l'architecte est défini par la loi du 3 janvier 1977 (art. 3, al. 2), le code de l'urbanisme (art. L. 421-2, al. 3) et le code des devoirs professionnels de l'architecte (art. 16).
- 3 Il s'ensuit, comme le suggère assez bien le contenu des textes rassemblés par l'historien Jean-Pierre Epron (1981), que l'histoire des rapports entre enseignement et profession s'exprime dans une discussion jamais close sur les critères et les modalités de la qualification de l'architecte et la garantie sociale qu'elle apporte. Non seulement le diplôme est l'occasion de réaffirmer une position sociale, mais il entérine une appartenance à un corps d'experts, une protection du territoire, une attestation de la capacité exclusive de ses détenteurs à pratiquer « l'art de l'édification ».
- 4 Everett C. Hughes (1996, p. 187-198), montre comment une profession repose sur un « stéréotype » réunissant un ensemble de caractères idéaux (protestant, blanc, d'origine aisée, marié, catholique...).
- 5 Non seulement la mission de l'architecte apparaissait très clairement à l'étudiant, mais le parcours qui y menait était encore clairement identifiable (obtention u DPLG, travail en agence avec un patron, installation en libéral, commande publique...). Ainsi, par conformation à ce modèle donné du professionnel, se composait une socialisation anticipée.
- 6 Cette partie reprend assez largement un article paru dans la revue en ligne *Métropolitiques* (Chadoin, 2011).
- 7 Comme dans d'autres univers sociaux, la demande de recherche et d'études sur les « référentiels de compétences » concerne les architectes. Si elle produit évidemment de la connaissance, elle n'est cependant pas sans difficultés pour le sociologue, dans la mesure où la connaissance qu'elle produit devient un des éléments de l'argumentaire des professionnels qui cherchent à faire valoir leur position vis-à-vis d'autres professions. De ce fait, le travail sociologique se trouve pris dans la lutte de définition des positions qu'il doit en même temps analyser.
- 8 Ainsi, selon Claude Dubar (1995, p. 125-126), « l'espace de reconnaissance des identités est inséparable des espaces de légitimation des savoirs et compétences associés. La transaction objective entre les individus et les institutions est d'abord celle qui s'organise autour de la reconnaissance ou de la non-reconnaissance des compétences, des savoirs et des images de soi,

qui constituent les noyaux durs des identités revendiquées ».

- 9 Philippe Corcuff (1995, p. 17-18) en propose la définition synthétique suivante :
« Dans une perspective constructiviste, les réalités sociales sont appréhendées comme des constructions historiques et quotidiennes des acteurs individuels et collectifs. » Le terme « construction » conduit alors à rappeler que (1) « le monde social se construit à partir de pré-constructions passées » ; (2) « les formes sociales passées sont reproduites, réappropriées, déplacées et transformées alors que d'autres sont inventées dans les pratiques et les interactions de la vie quotidienne des acteurs » ; (3) « cet héritage passé et ce travail quotidien ouvrent sur un champ de possibles dans l'avenir ».